

Office fédéral des transports
3003 Berne

Lausanne, le 14 juillet 2016

**Consultation sur la mise en œuvre d'un crédit d'engagement destiné à
l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les
années 2018 à 2021**

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation relative à l'objet susmentionné et vous prie de trouver sa réponse ci-après.

Sans pouvoir nous exprimer sur les détails des calculs qui ont permis d'établir les chiffres présentés, voici notre position générale sur la question du financement des transports publics, en particulier dans le trafic régional.

Nous saluons la hausse des moyens dans le trafic régional des voyageurs. Toutefois, cette hausse sera insuffisante puisque la somme allouée sera de 3,97 milliards alors que, selon le rapport explicatif, le coût estimé du TRV sera de 4,25 milliards. Face à cette différence d'environ 280 millions, il est primordial d'éviter de faire à nouveau passer à la caisse les usagers. Alors que selon le rapport, le degré de couverture des coûts s'est amélioré, il serait contre-productif de procéder à une nouvelle hausse du prix du billet qui pousserait les voyageurs à prendre leur voiture. Les pouvoirs publics doivent investir des moyens supplémentaires pour que la société et l'économie puisse bénéficier d'un réseau de transport public efficace et concurrentiel par rapport à la route. La logique du « bénéficiaire-payeur » doit primer sur la logique de l'« utilisateur-payeur ».

Un dernier point sur les considérations d'ordre financière de la Confédération qui sont évoqués dans le rapport pour permettre une éventuelle diminution des fonds alloués au TRV pour la période 2020-2021 : depuis de nombreuses années, les estimations budgétaires présentées sont systématiquement déficitaires et permettent de justifier des coupes dans les dépenses fédérales. Toutefois, au final, les comptes sont régulièrement équilibrés et sont même excédentaires : les estimations se révèlent trop prudentes mais les dépenses ont été tout de même diminuées en fonction de celles-ci.

Partant de ces considérations, il serait clairement dommageable d'utiliser la menace de budgets déficitaires pour justifier une augmentation du prix du billet pour les usagers. Si les comptes se révèlent alors positifs, l'usager aura trop payé à cause de ces prévisions alarmistes. En plus, il y a très peu de chances que le prix des billets soit ensuite baissé pour compenser une hausse injustifiée. Cette cautèle de politique financière mise sur les

Fédération romande des consommateurs FRC, Rue de Genève 17, case postale 6151, CH-1002 Lausanne
Tél. 021 331 00 90, info@frc.ch, www.frc.ch

La Fédération romande des consommateurs FRC est membre de l'Alliance des organisations de consommateurs

deux dernières années de commande entre donc en contradiction avec le titre du projet et fait croire à un financement sûr durant les quatre années de 2018 à 2021 alors qu'elle permet à la Confédération de justifier des coupes qui pourrait entraîner une augmentation du prix du billet.

En conclusion, nous saluons la progression des moyens alloués mais nous demandons que le financement du TRV soit assuré de manière complète et qu'aucune hausse de tarifs ne puisse être justifiée par ce projet ou par une prudence excessive lors de l'établissement du budget de la Confédération.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Fédération romande
des consommateurs

Mathieu Fleury
Secrétaire général

Robin Eymann
Responsable politique économique